Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ADA022 · LES ACTES DES APÔTRES

La comparution devant le Sanhédrin

Les apôtres, nullement impressionnés comme beaucoup l'auraient été à leur place, se tiennent devant les représentants du pouvoir religieux juif, les plus hautes autorités de la nation, qui concentrent entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs…

EN BREF

Étude exégétique d'Actes 5.27-33 relatant la comparution des apôtres devant le Sanhédrin à Jérusalem. Face aux accusations de Caïphe, Pierre proclame avec assurance que l'obéissance à Dieu prime sur celle des hommes, et annonce que Jésus, crucifié et ressuscité, est élevé comme Prince et Sauveur pour offrir la repentance et le pardon à Israël. Un épisode fondateur de la mission apostolique.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
39 min	**62**	**5**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**19/06/2026**	**28/07/2026**

CLASSEMENT

PARCOURS	Les Actes des Apôtres
THÈME	Actes des Apôtres, Ministère de Pierre
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres

PERSONNAGES
Pierre · Caïphe · Les apôtres · Jésus-Christ

LIEUX
Jérusalem

PÉRIODES
Printemps 33 · Église primitive · Période apostolique

MOTS-CLÉS
Sanhédrin · apôtres · Pierre · Caïphe · obéissance à Dieu · persécution · témoignage · résurrection · kérygme · Actes des Apôtres

NOTIONS
Obéissance à Dieu plutôt qu'aux hommes · Kérygme apostolique · Autorité religieuse versus autorité divine · Témoignage sous persécution · Résurrection et exaltation du Christ · Repentance et pardon des péchés · Puissance du Saint-Esprit face aux institutions humaines · Responsabilité dans la mort de Jésus

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Actes 5.27-33 · Actes 4.13 · Actes 4.29-31 · Actes 5.28 · Actes 5.29 · Actes 5.30-31 · Actes 5.39 · Actes 2.22-24 · Actes 3.13-15 · Actes 1.8 (+ 5, voir l'index)

SOURCE
https://schilo.org/ada022-la-comparution-devant-le-sanhedrin/

EXPORTÉE LE
03/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Consultation 3
Textes bibliques 3
Détails techniques 4
1- Les apôtres devant le Sanhédrin 5
2- L'accusation du souverain sacrificateur
3- L'obéissance à Dieu 5
4- Le témoignage rendu au Christ 6
5- La colère du Sanhédrin 6
6- Les premiers signes de division 6
7- Une œuvre que les hommes ne peuvent arrêter 6
Lexique 8

RÉSUMÉ

Cet article, référencé ADA022, constitue une étude exégétique et théologique approfondie du passage des Actes des Apôtres 5.27-33, relatant la comparution des apôtres devant le Sanhédrin à Jérusalem au printemps de l'an 33. Le récit, propre à Luc dans son second ouvrage, met en scène un affrontement saisissant entre les apôtres de Jésus et les plus hautes autorités religieuses de la nation juive sous domination romaine. L'épisode s'ouvre sur un contraste volontairement mis en relief par Luc : d'un côté, de simples hommes du peuple, pour la plupart galiléens et sans formation rabbinique reconnue ; de l'autre, les grands prêtres, anciens et scribes, concentrant entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs religieux de la nation. Pourtant, comme le souligne l'auteur, les apparences sont trompeuses. Dans la perspective théologique de Luc, le véritable pouvoir ne réside pas dans les institutions humaines mais dans l'action souveraine de Dieu et l'œuvre du Saint-Esprit, face auxquels le Sanhédrin se révèle profondément impuissant. C'est Caïphe, souverain sacrificateur issu du parti des sadducéens, qui mène l'interrogatoire. Son accusation est double : les apôtres ont désobéi à l'interdiction formelle d'enseigner au nom de Jésus, et ils ont rempli Jérusalem de leur doctrine, cherchant selon lui à faire retomber sur les autorités la responsabilité du sang de Jésus. Fait révélateur, Caïphe refuse même de prononcer le nom de Jésus, le désignant par la périphrase 'cet homme'. Paradoxalement, son accusation constitue un aveu involontaire du succès extraordinaire de la prédication apostolique. La référence au 'sang de cet homme' renvoie directement à la scène du procès devant Pilate, où la foule avait déclaré 'Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants' (Mt 27,25), et trahit la volonté des chefs religieux de se dégager désormais de toute responsabilité dans la condamnation de Jésus. Face à cette accusation, Pierre prend la parole au nom de tous les apôtres et oppose une réponse d'une remarquable assurance théologique. En reprenant un principe fondamental du judaïsme, il proclame : 'Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes' (Ac 5,29). Les apôtres ne se présentent pas comme des révolutionnaires, mais comme des serviteurs fidèles accomplissant la mission confiée par le Christ ressuscité. Cette posture s'inscrit dans la continuité des avertissements de Jésus lui-même, qui avait prédit que ses disciples seraient traduits devant les tribunaux et auraient à témoigner devant les autorités. Pierre développe ensuite un résumé condensé de l'Évangile : Jésus, rejeté et mis à mort, a été ressuscité par Dieu et élevé à sa droite comme Prince et Sauveur, afin d'accorder à Israël la repentance et le pardon des péchés. Ce kérygme reprend les thèmes centraux des discours apostoliques précédents et maintient l'équilibre caractéristique de la prédication apostolique : la responsabilité humaine dans la mort du Messie est affirmée sans ambiguïté, mais elle est

immédiatement accompagnée de l'annonce de la grâce divine offerte à tous, y compris à ceux qui ont participé au rejet de Jésus. Sur le plan théologique, cet épisode illustre plusieurs dimensions essentielles de la vie de l'Église naissante : la primauté de l'obéissance à Dieu sur les autorités humaines, le courage apostolique dans la persécution, la continuité entre le message de Jésus et celui de ses disciples, et la tension permanente entre l'institution religieuse établie et le mouvement prophétique issu de la résurrection. L'article propose ainsi une lecture à la fois historique et spirituelle de ce texte fondateur, soulignant comment la comparution devant le Sanhédrin devient pour les apôtres une occasion privilégiée de proclamer l'Évangile du Christ ressuscité au cœur même du pouvoir religieux qui l'avait condamné.

Consultation

Vous pouvez consulter :

- ANN027 : Le dernier repas de Pâque
- ANN028 : La journée juive au temps de Jésus
- ANN026 : L’heure de la crucifixion
- ANN031 : Les Souverains Sacrificateurs
- INF355 : Le dialogue avec Caïphe
- INF356 : L’accusation de Pierre

Textes bibliques

Actes

Actes des apôtres 5.27-33 (Louis Segond S21)

Après les avoir ramenés, ils les présentèrent au sanhédrin. Le grand-prêtre les interrogea

en disant: «Nous vous avions formellement interdit d'enseigner en ce nom-là, et voilà que vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement et que vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme!»

Pierre et les apôtres répondirent: «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.[aNote5.31 La repentance: désignant littéralement un changement de pensée, le mot renvoie à une transformation radicale de la personne, qui renonce à ses attitudes fautives pour adopter un nouveau comportement et une nouvelle perspective, conformes à la volonté de Dieu.]

Le Dieu de nos ancêtres a ressuscité Jésus, que vous avez tué en le clouant sur le bois.

Dieu l'a élevé à sa droite comme Prince et Sauveur pour donner à Israël la repentance et le pardon des péchés.

Nous sommes témoins de ces événements, de même que le Saint-Esprit que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent.»

Furieux de ces paroles, ils voulaient les faire mourir.[aNote5.34 Pharisien: membre d'un courant du judaïsme caractérisé par un fort intérêt pour les questions de pureté rituelle et par le souci de respecter le plus strictement possible la loi de Moïse ainsi que les traditions.]

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Détails techniques



Lieu : Ville de Jérusalem

Date : Printemps 33

Mode opératoire : Nous suivons Luc dans son second ouvrage

Note sur le mode opératoire : Ces informations se trouvent uniquement chez Luc



Les apôtres, nullement impressionnés comme beaucoup l'auraient été à leur place, se tiennent devant les représentants du pouvoir religieux juif, les plus hautes autorités de la nation, qui concentrent entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs.

1- Les apôtres devant le Sanhédrin

Après toutes ces péripéties, les apôtres se retrouvent une nouvelle fois devant le Sanhédrin, l'assemblée qui représente les plus hautes autorités religieuses de la nation juive sous la domination romaine (Actes des apôtres 5.27). Le contraste est saisissant. D'un côté se tiennent les apôtres, de simples hommes du peuple, pour la plupart originaires de Galilée et dépourvus de formation rabbinique reconnue (Actes des apôtres 4.13) ; de l'autre, les grands prêtres, les anciens et les scribes, investis d'une autorité considérable.

D'un point de vue humain, tout semble indiquer où résident le pouvoir et l'autorité. Pourtant, les apparences sont trompeuses. Dans la perspective de Luc, le véritable pouvoir ne se trouve pas nécessairement du côté des institutions humaines. Derrière le prestige du Sanhédrin se cache une profonde impuissance face à l'action souveraine de Dieu et à l'œuvre du Saint-Esprit (Actes des apôtres 4.29-31 ; Actes des apôtres 5.39).

2- L'accusation du souverain sacrificateur

C'est Caïphe, le souverain sacrificateur issu du parti des sadducéens, qui prend l'initiative de l'interrogatoire. Son reproche est sans équivoque :

« Nous vous avions formellement défendu d'enseigner en ce nom-là, et voici que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme » (Actes des apôtres 5.28).

Fait remarquable, le grand prêtre évite même de prononcer le nom de Jésus et désigne celui-ci par l'expression « cet homme ». Celui dont il refuse de prononcer le nom est pourtant celui dont les apôtres proclament désormais le message dans toute la ville. Paradoxalement, son accusation constitue également un aveu involontaire du succès de la prédication apostolique, puisque Jérusalem a été « remplie » de cet enseignement.

Cette référence au « sang de cet homme » est également significative. Quelques semaines plus tôt, les autorités religieuses avaient demandé la condamnation de Jésus devant Pilate (Jean 19.6-16), et la foule avait déclaré : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants » (Matthieu 27.25). Désormais, les chefs juifs cherchent à se dégager de toute responsabilité dans cette condamnation.

3- L'obéissance à Dieu

Pierre prend alors la parole au nom de tous les apôtres. Sa réponse témoigne d'une remarquable assurance et d'une profonde fidélité à Dieu. Reprenant un principe fondamental du judaïsme, il affirme :

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes des apôtres 5.29).

Les apôtres ne se considèrent pas comme des rebelles ou des révolutionnaires. Ils se voient avant tout comme des serviteurs chargés d'accomplir la mission que le Christ ressuscité leur a confiée (Matthieu 28.19-20 ; Actes des apôtres 1.8). Leur obéissance au Seigneur Jésus manifeste implicitement leur reconnaissance de son autorité divine.

Cette déclaration rappelle les paroles de Jésus lui-même, qui avait averti ses disciples qu'ils seraient traduits devant les tribunaux et qu'ils auraient à rendre témoignage devant les autorités (Matthieu 10.17-20 ; Luc 21.12-15).

4- Le témoignage rendu au Christ

Pierre poursuit son discours en proclamant que Jésus, rejeté et mis à mort, a été ressuscité par Dieu et élevé à sa droite comme Prince et Sauveur afin d'accorder à Israël la repentance et le pardon des péchés (Actes des apôtres 5.30-31).

Ce résumé de l'Évangile reprend plusieurs thèmes déjà développés dans les précédents discours apostoliques (Actes des apôtres 2.22-24 ; Actes des apôtres 3.13-15). Une nouvelle fois, la responsabilité des autorités dans la mort de Jésus est rappelée, mais cette accusation est immédiatement accompagnée de l'annonce de la grâce divine. Même ceux qui ont participé au rejet du Messie sont encore appelés à la repentance et peuvent recevoir le pardon des péchés (Actes des apôtres 3.17-19).

Il est remarquable que les apôtres ne cherchent pas à assurer leur propre défense. Leur priorité demeure l'annonce de l'Évangile. Devant le même tribunal qui avait condamné Jésus quelques semaines auparavant (Jean 18.13-24), ils accomplissent leur mission de témoins du Christ (Actes des apôtres 1.8).

5- La colère du Sanhédrin

À l'écoute de ces paroles, les membres du parti sacerdotal sont profondément exaspérés. Luc rapporte qu'ils furent « transportés de rage » et qu'ils délibéraient sur les moyens de faire mourir les apôtres (Actes des apôtres 5.33).

Cette réaction annonce déjà celle qui conduira quelques mois plus tard au martyre d'Étienne. Là encore, l'incapacité à réfuter le témoignage chrétien se transformera en violence (Actes des apôtres 7.54-60). Dans les deux cas, la proclamation de Jésus ressuscité provoque une hostilité croissante de la part des autorités religieuses.

Bien que le Sanhédrin ne possédât plus officiellement le droit d'exécuter une sentence capitale sans l'approbation des autorités romaines (Jean 18.31), certains épisodes ultérieurs montreront que des violences pouvaient néanmoins être tolérées ou encouragées dans certaines circonstances.

6- Les premiers signes de division

Un autre élément mérite également d'être souligné. Dans la perspective de Luc, les autorités religieuses apparaissent de plus en plus incapables d'enrayer la progression du mouvement chrétien. Les menaces adressées aux apôtres n'ont produit aucun résultat, les interdictions prononcées par le Sanhédrin sont restées sans effet et les disciples continuent à enseigner avec une assurance croissante (Actes des apôtres 4.18-20 ; Actes des apôtres 5.28).

Par ailleurs, le Sanhédrin n'apparaît plus comme un bloc parfaitement homogène. Rien ne permet certes d'affirmer qu'une division ouverte existe déjà, mais le récit laisse entrevoir des sensibilités différentes au sein de l'assemblée. Ces divergences se manifesteront plus clairement lors de l'intervention de Gamaliel (Actes des apôtres 5.34-39) et apparaîtront ouvertement plusieurs années plus tard lors du procès de Paul, lorsque pharisiens et sadducéens s'opposeront publiquement (Actes des apôtres 23.6-10).

7- Une œuvre que les hommes ne peuvent arrêter

À l'inverse, les apôtres manifestent une remarquable unité et une grande assurance. Leur attitude contraste fortement avec l'embarras et les hésitations de leurs adversaires. Une fois encore, Luc met en évidence l'action souveraine de Dieu et l'œuvre du Saint-Esprit, qui permettent aux témoins du Christ de poursuivre leur mission malgré les oppositions (Actes des apôtres 4.29-31).

L'un des grands thèmes du livre des Actes apparaît ainsi avec une clarté croissante : la progression irrésistible de la Parole de Dieu. Depuis la promesse du Christ avant son ascension (Actes des apôtres 1.8), rien ne semble pouvoir empêcher l'expansion de l'Évangile. Cette idée reviendra régulièrement au cours du récit (Actes des apôtres 6.7 ; Actes des apôtres 12.24 ; Actes des apôtres 19.20 ; Actes des apôtres 28.30-31).

Quelques versets plus loin, Gamaliel formulera lui-même ce principe en déclarant : « Si cette œuvre vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire » (Actes des apôtres 5.39). Dans la perspective de Luc, les persécutions, les menaces et les emprisonnements ne constituent donc pas des obstacles susceptibles de compromettre le dessein divin. Au contraire, ils contribuent paradoxalement à mettre en évidence la souveraineté de Dieu et l'efficacité de sa Parole (Esaïe 55.11).

(Actes des apôtres 1.8) ; (Actes des apôtres 6.7) ; (Actes des apôtres 12.24) ; (Actes des apôtres 19.20) ; (Actes des apôtres 28.30-31) – La progression de l'Évangile

(Actes des apôtres 2.22-24) ; (Actes des apôtres 3.13-15) ; (Actes des apôtres 3.17-19) ; (Actes des apôtres 5.30-31) – La prédication apostolique et le salut en Jésus-Christ

(Actes des apôtres 4.13) – Les apôtres devant les autorités religieuses

(Actes des apôtres 4.18-20) ; (Actes des apôtres 5.28) ; (Actes des apôtres 5.29) – L'interdiction de prêcher et l'obéissance à Dieu

(Actes des apôtres 4.29-31) ; (Actes des apôtres 5.39) – L'action souveraine de Dieu et du Saint-Esprit

(Actes des apôtres 5.27) – La comparution des apôtres devant le Sanhédrin

(Actes des apôtres 5.33) ; (Actes des apôtres 7.54-60) – La colère du Sanhédrin et le martyre d'Étienne

(Actes des apôtres 5.34-39) ; (Actes des apôtres 23.6-10) – Les divisions au sein du Sanhédrin

(Esaïe 55.11) – L'efficacité de la Parole de Dieu

(Matthieu 10.17-20) ; (Luc 21.12-15) – Les disciples traduits devant les autorités

(Matthieu 27.25) ; (Jean 19.6-16) – La responsabilité des autorités dans la condamnation de Jésus

(Matthieu 28.19-20) – La mission confiée aux disciples

(Jean 18.13-24) – Jésus devant le grand prêtre

(Jean 18.31) – Les limites du pouvoir judiciaire du Sanhédrin

Le dialogue avec Caïphe

L’accusation de Pierre

LEXIQUE

L’accusation de Pierre — L'accusation portée par Pierre devant le Sanhédrin en Actes des apôtres 5.27-33 constitue un moment particulièrement remarquable du livre des Actes. Les accusés deviennent en quelque sorte les accusateurs.
INF356 · https://schilo.org/inf356-laccusation-de-pierre/

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.
INF082 · https://schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/

Le dialogue avec Caïphe — Le dialogue entre le grand prêtre et Pierre (Actes des apôtres 5.28-33) Après leur arrestation et leur libération miraculeuse, les apôtres sont amenés une seconde fois devant le Sanhédrin.
INF355 · https://schilo.org/inf355-le-dialogue-avec-caiphe/

Gamaliel — Gamaliel est l'une des personnalités juives les plus remarquables du Ier siècle. Il apparaît brièvement dans les Actes des Apôtres, mais sa réputation dépasse largement le cadre du Nouveau Testament.
INF375 · https://schilo.org/inf375-gamaliel/

Le parti des sadducéens — Le texte d'Actes 5.17 mentionne que « le grand prêtre et tous ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire le parti des sadducéens, se levèrent, remplis de jalousie ». Origine du nom : Probablement dérivé de Tsadoq (Sadoc), le grand prêtre sous David et Salomon, dont les descendants formaient l'aristocratie sacerdotale.
INF349 · https://schilo.org/inf349-le-parti-des-sadduceens/

Les pharisiens — Les Pharisiens, apparus après la révolte des Maccabées (165 av. J.-C.), étaient un groupe religieux influent du judaïsme antique. Attachés à la Torah écrite et orale, ils croyaient en la résurrection et restaient proches du peuple. Souvent en conflit avec Jésus dans les Évangiles, ils ont néanmoins donné des figures comme Nicodème et Joseph d'Arimathée. Leurs enseignements ont fondé le judaïsme rabbinique après la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.
INF002 · https://schilo.org/inf002-les-pharisiens/

Sadducéens — Les Sadducéens étaient un groupe aristocratique et sacerdotal du judaïsme antique (200 av. J.-C. – 70 ap. J.-C.), contrôlant le Temple de Jérusalem et le Sanhédrin. Ils acceptaient uniquement le Pentateuque, niaient la résurrection des morts et l'existence des anges. Présents quinze fois dans le Nouveau Testament, ils jouèrent un rôle clé dans la condamnation de Jésus, notamment à travers Caïphe et Anne. Leur disparition coïncide avec la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.
INF001 · https://schilo.org/inf001-sadduceens/

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.
INF003 · https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/

POUR ALLER PLUS LOIN

PARCOURS	Les Actes des Apôtres https://schilo.org/parcours/les-actes-des-apotres/
THÈME	Actes des Apôtres, Ministère de Pierre https://schilo.org/theme/actes-des-apotres-ministere-de-pierre/
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres https://schilo.org/serie/ada-actes-des-apotres/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ADA021 - La recherche des prisonniers https://schilo.org/ada021-la-recherche-des-prisonniers/
ÉTUDE SUIVANTE	ADA023 - L'intervention du pharisien Gamaliel https://schilo.org/ada023-lintervention-du-pharisien-gamaliel/

INDEX DE L'ÉTUDE

Références bibliques : Actes 5.27-33 · Actes 4.13 · Actes 4.29-31 · Actes 5.28 · Actes 5.29 · Actes 5.30-31 · Actes 5.39 · Actes 2.22-24 · Actes 3.13-15 · Actes 1.8 · Jean 19.6-16 · Matthieu 27.25 · Matthieu 28.19-20 · Matthieu 10.17-20 · Luc 21.12-15

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/ada022-la-comparution-devant-le-sanhedrin/, exportée le 03/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.